



[Visualiser la page source de l'article](#)

« Une brise de révolte » parmi les pêcheurs-plaisanciers

Les associations du comité départemental de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) du Morbihan ont organisé, samedi, leur assemblée générale, à Larmor-Plage.

Pascal Baudouin, vice-président de la FNPP Bretagne-Sud et président du comité départemental du Morbihan, a précisé les différentes actions réalisées au cours de 2023. Une année particulièrement mouvementée avec des questions sur les nouvelles restrictions sur la pêche de loisir et sur les actions engagées par la FNPP.

Il y a beaucoup d'inquiétudes et même de la colère sur l'arrêté relatif à la pêche de loisir du lieu jaune (Pollachius Polachius) en zone CIEM 7. Beaucoup d'entre nous ne comprennent pas les raisons de ces interdictions », souligne le président.

La totalité des associations de pêcheurs-plaisanciers était représentée. Le président national de la FNPP, Jean Mitsialis, a tenu à honorer de sa présence les débats, parfois vifs, autour des multiples contraintes qui s'ajoutent inexorablement au monde des pêcheurs-plaisanciers. Les dernières en date concernant la limitation de la pêche du bar et l'interdiction de la pêche du lieu jusqu'au 1er mai ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ajoute Pascal Baudouin. Ces nouvelles contraintes, jamais négociées avant leur imposition par un règlement européen et entreprises par la France, ont fait se lever une brise de révolte parmi les plaisanciers.

La séance s'est achevée sur l'élection du tiers sortant des membres du bureau : président, Pascal Baudouin ; vice-président secteur de Lorient, Patrick Zimmermann ; vice-président secteur de Vannes, Christophe Barrault ; trésorier, Philippe Lefranc ; trésorière adjointe, Nicole Leclere ; secrétaire, Gérard Perron et secrétaire adjoint, Philippe Le port.



Les membres du bureau lors de l'assemblée générale avec Pascal Baudouin, vice-président de la FNPP Bretagne-Sud et président du comité départemental du Morbihan (2e à gauche).

Ouest-France